

C.— Etricor, *Etricord*, *Entricor*, *Entricol*, — *Estricorn*, *Estregcorn* titres: de 1191 et 1219 — (de *Strieto Cornu*, de *Tricor*), à peu de distance de *Chabanais* (*Charente*), près de la *Vienne*, a appartenu au diocèse de *Limoges* jusqu'à la Révolution, et c'est par erreur que quelques pièces, dans les dossiers des procédures ayant trait à l'union de l'abbaye de *Grandmont*, le mentionnent comme dépendant de l'église d'*Angoulême*. Plusieurs dates ont été indiquées pour la fondation de cette maison. L'abbé *Nadaud*, dans son *Pouillé* (Catalogue des évêques de *Limoges*, art. *Gérard-Hector du Cher*), donne 1157, et plus loin (*Ibid.*, art. *Jean de Veyrac*), 1210.— M. *Moutié*, nous ignorons sur quelle autorité, dit qu'*Etricor* fut fondé par *Raimond Lobocz* en 1248 (*Cart. des Moulineaux*, Introd., p. XXVII). Cette dernière date ne peut se rapporter qu'à une libéralité très postérieure à l'établissement des religieux *grandmontains* dans ce lieu. Nous possédons, aux Archives de la *Haute-Vienne*, un assez grand nombre de titres antérieurs à 1249 et mentionnant la communauté d'*Etricor*. En 1191, elle reçoit des libéralités d'une famille de *Lapleo*. La charte originale est en latin mêlé de roman et fort curieuse:

"Notum sit omnibus quod Fulco de Lapleo et Raimundus et Joannes, filii ejus, dederunt et concesserunt priori de Grammont et bonis hominibus d'*Estregcorn la peseha de l'eselusa de molendino de locha, e las ribatges qui sunt d'envîro*, etc."

D'autres membres de la même famille paraissent avoir, vers la même époque, et antérieurement peut-être, fait des dons aux Bons-Hommes d'*Etricor*. Un acte de 1210 mentionne le correcteur de la communauté, le précepteur et d'autres frères. En 1224, *Jourdain de Chabanais* confirme la fondation; *Raimond Lobocz* ou *Lobox*, chevalier, est nommé à son tour, avec son fils, en 1240. En 1295, *Etricor*, qui était de la Visitation de *Poitou*, avait cinq religieux et payait à *Grandmont* 60 sols de pension; l'abbaye chef d'ordre l'absorba en 1317. A plusieurs reprises, les biens de cette annexe furent usurpés. Au XVI^e siècle, un sieur de *Rochebrune* s'en était emparé, avait démoli les bâtiments et percevait tranquillement les revenus, se moquant des réclamations de l'abbé. Celui-ci cependant réussit à obtenir contre lui un décret de prise de corps, en 1590, et l'amena à un accommodement. Les revenus d'*Etricor* s'élevaient à 700 livres au commencement du XVIII^e siècle, à 800 à l'époque de la suppression de l'ordre. Ses biens furent, à ce moment, compris à tort, par l'archevêque de *Bourges*, commissaire apostolique, dans les distractions imposées à l'évêque de *Limoges*, lors de l'union de l'abbaye au siège épiscopal. Mgr d'*Argentré* réussit à obtenir la rectification de cette erreur. (Archives de la *Haute-Vienne*, 1,519, 3,581, 5,443 et pièces non inventoriées; Archives de la *Seine-Inférieure*, D 230; Archives